



Notice annuelle

Le 10 décembre 2014

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTUS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, des niveaux d'inflation et de la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à la concurrence, les modifications aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines et les développements dans l'environnement technologique. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » dans la section « Rapport de gestion » du rapport annuel de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| 1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE..... | 4 |
| 1.1 Nom, adresse et constitution | 4 |
| 1.2 Liens intersociétés | 4 |
| 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ..... | 5 |
| 2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices..... | 5 |
| 3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ..... | 8 |
| 3.1 Description générale de l'activité | 8 |
| 3.2 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise | 9 |
| 3.3 Facteurs de risque..... | 12 |
| 4. DIVIDENDES | 12 |
| 5. STRUCTURE DU CAPITAL | 13 |
| 5.1 Description générale de la structure du capital..... | 13 |
| 5.2 Notations (attribuées par les agences de notation) | 14 |
| 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES | 18 |
| 6.1 Cours et volume des opérations | 18 |
| 7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION | 20 |
| 7.1 Nom, poste et titres détenus..... | 20 |
| 7.2 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions | 22 |
| 8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI | 22 |
| 8.1 Poursuites..... | 22 |
| 9. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES..... | 22 |
| 10. CONTRATS IMPORTANTS | 22 |
| 11. INTÉRÊTS DES EXPERTS | 23 |
| 11.1 Nom des experts..... | 23 |
| 12. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT | 23 |
| 12.1 Mandat du comité d'audit..... | 23 |
| 12.2 Composition du comité d'audit | 23 |
| 12.3 Formation et expérience pertinentes..... | 23 |
| 12.4 Politiques et procédures d'approbation préalable..... | 25 |
| 12.5 Honoraires pour les services de l'auditeur externe (ventilés par catégorie)..... | 26 |
| 13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES..... | 27 |
| ANNEXE – Profil des activités au 31 octobre 2014 | 28 |

Note : À moins d'indication contraire, toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en date du 31 octobre 2014. Les références aux Rapports annuels sont des références aux rapports annuels de la Banque Laurentienne du Canada. Tous les documents auxquels il est fait référence dans la présente notice annuelle sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com) et sont incorporés à la présente notice annuelle par renvoi.

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Nom, adresse et constitution

La dénomination sociale complète de l'émetteur est Banque Laurentienne du Canada (la « Banque »). Son siège social est situé au 1981, avenue McGill College, Montréal (Québec), Canada, H3A 3K3.

La Banque est constituée en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Elle fut fondée à Montréal en 1846 à titre de société mutuelle d'épargne. Elle est devenue une société par actions en vertu d'une charte octroyée le 27 avril 1871 aux termes d'une loi du Parlement du Canada concernant les banques d'épargne. La Banque était connue, avant le 28 septembre 1987, sous le nom de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. C'est à cette date que la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe II de la *Loi sur les banques* (Canada), aux termes de lettres patentes alors émises par le ministre des Finances du Canada. Le 1^{er} janvier 1994, la Société financière Desjardins-Laurentienne est devenue l'actionnaire majoritaire de la Banque suite à son acquisition de la société-mère de la Banque, La Corporation du Groupe La Laurentienne. Le 12 novembre 1997, la Société financière Desjardins-Laurentienne, qui détenait 57,5 % des actions ordinaires de la Banque, a vendu celles-ci par voie d'une distribution secondaire. De ce fait, la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe I de la *Loi sur les banques* (Canada).

1.2 Liens intersociétés

Les principales filiales de la Banque sont :

- B2B Banque
 - B2B Banque Services financiers inc.
 - B2B Banque Services aux intermédiaires inc.
 - B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.
 - B2B Trustco
- BLC Gestion de placements inc.
 - V.R. Holding Insurance Company Ltd
- BLC Services financiers inc.
- BLC Trust
- Trust La Laurentienne du Canada Inc
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

La Banque détient, directement ou indirectement, 100 % des actions émises et en circulation de toutes ces filiales. Toutes ces filiales sont constituées ou prorogées au Canada en vertu d'une loi fédérale, à l'exception de B2B Banque Services financiers inc., B2B Banque Services aux intermédiaires inc. et B2B Banque Services de valeurs mobilières inc., qui sont constituées en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), et de V.R. Holding Insurance Company Ltd, qui est constituée en vertu d'une loi de la Barbade.

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Exercice financier 2012

En 2012, la Banque a réussi à se démarquer et à enregistrer des résultats records et ce, pour une sixième année consécutive malgré un environnement rempli de défis, liés notamment à l'incertitude économique et aux faibles taux d'intérêt. La Banque a su s'adapter à cet environnement en se servant de son ingéniosité et de son agilité, ce qui lui a permis d'afficher des taux de croissance parmi les plus élevés de l'industrie dans pratiquement tous ses secteurs d'activité.

De nombreuses initiatives ont été développées au cours de l'exercice financier :

- Le 16 novembre 2011, B2B Trust (devenu B2B Banque), filiale de la Banque, a complété l'acquisition des sociétés MRS, soit 100 % de Compagnie de fiducie M.R.S. et de M.R.S. Inc. Le prix d'acquisition à la date de clôture était de 199 millions \$, basé sur une valeur aux livres des capitaux propres de 149 millions \$ et d'une prime de 50 millions \$.
- Le 1^{er} août 2012, B2B Banque a complété l'acquisition de la Compagnie de fiducie AGF pour une contrepartie correspondant à la valeur comptable nette estimée de la société à la clôture, soit environ 248 millions \$. La conclusion de l'entente avait été annoncée le 6 juin 2012.
- L'année 2012 a été riche en accomplissements sur le plan de la capitalisation. La Banque a procédé à des émissions totalisant 480 millions \$ au cours de l'exercice afin de maintenir la qualité des ratios de capital, en regard du cadre normatif sur les fonds propres à risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III, et compte tenu des acquisitions. Une émission d'actions ordinaires de 60 millions \$ a été complétée en février 2012, suivie d'un placement privé pour un produit net d'environ 115 millions \$ en juin 2012. En octobre 2012, la Banque a procédé à des émissions de 100 millions \$ d'actions privilégiées et une émission de billets à moyen terme d'un montant de 200 millions \$. Enfin, un programme de réinvestissement des dividendes a été mis en place à l'automne 2012, grâce auquel les porteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées peuvent réinvestir leurs dividendes en actions ordinaires et bénéficier d'un escompte pouvant atteindre 5 % dans le cas de nouvelles actions émises par la Banque. Toutes ces mesures ont eu pour effet de consolider la capitalisation et les assises financières de la Banque.
- Le 9 juillet 2012, B2B Trust, a annoncé qu'elle se prorogait en banque à charte fédérale de l'annexe I (*Loi sur les Banques*) sous le nom de B2B Banque.
- Le 29 juin 2012, Valeurs mobilières Banque Laurentienne a annoncé l'expansion de sa plateforme au sein de sa division Institutionnel – Actions en ouvrant un bureau à Winnipeg au Manitoba avec l'embauche d'une équipe de services bancaires d'investissement.
- La Banque a poursuivi l'optimisation de son réseau de succursales en ouvrant, en 2012, une nouvelle boutique de services financiers de deuxième génération à Laval et en relocalisant celle de Repentigny dans de nouveaux locaux entièrement rénovés.

- Le 16 mai 2012, les employés de la Banque ont accepté les dispositions d'une entente de principe en vue du renouvellement de la convention collective intervenue entre la Banque et le syndicat représentant ses employés. Cette entente de principe a mené à la signature d'une convention collective le 19 décembre 2012. La convention collective d'une durée de six ans a débuté le 1^{er} janvier 2012 et se terminera le 31 décembre 2017.
- Le succès de la Banque a été reconnu en novembre 2012 par la société Knightsbridge qui a annoncé que la Banque figurait parmi les dix lauréats nationaux du nouveau programme Promoteurs de passion du Canada. Ce programme rend hommage aux organisations qui, grâce à la passion, l'énergie, l'intensité et la persistance qui les animent au quotidien, génèrent des résultats supérieurs. Ce prix démontre qu'une banque peut réaliser sa mission tout en conservant son caractère humain et en créant des liens de proximité avec ses clients.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2012 se retrouvent aux pages 31 à 78 du Rapport annuel 2012.

Exercice financier 2013

En 2013, la Banque a réussi à enregistrer un résultat net ajusté record pour une septième année consécutive, malgré un environnement marqué notamment par la persistance de faibles taux d'intérêt, par des contraintes réglementaires plus importantes et par l'incertitude économique. La Banque met à profit son agilité, ainsi que sa stratégie ciblée et ses capacités d'exécution, tout comme elle adapte ses stratégies pour soutenir sa croissance et son développement dans ses principaux secteurs d'affaires.

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre au cours de l'exercice financier :

- Le 15 mars 2013, la Banque a racheté la totalité de ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 9, au prix de 25,00 \$ par action pour une contrepartie globale de 100 millions \$, afin d'optimiser sa structure de capital.
- Le 20 mars 2013, la Banque a annoncé la nomination de Mme Isabelle Courville au poste de présidente de son conseil d'administration.
- La Banque a établi un partenariat avec le Réseau FADOQ, le plus important regroupement de personnes de 50 ans et plus au Québec, et avec le Réseau des ingénieurs du Québec. Grâce à ces partenariats, la Banque utilise son offre initiale de cartes de crédit afin de proposer des services et produits financiers à de vastes bassins de clients potentiels.
- En juin 2013, une réorganisation a entraîné le transfert des activités touchant les PME des Services aux particuliers vers le secteur qui dessert les clients commerciaux.
- Le secteur d'activités Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux a élargi ses services à sa clientèle institutionnelle par l'ajout d'une équipe de syndication.
- En août 2013, la Banque a lancé un nouveau site transactionnel aux fonctionnalités accrues, qui a été bien accueilli par la clientèle.

- De nouvelles spécialisations ont été ajoutées à l'offre de produits et services destinés à notre clientèle commerciale, notamment dans le secteur manufacturier et le domaine de l'énergie et des infrastructures. Dirigées par des spécialistes possédant une expertise de chaque industrie, ces spécialisations ont été déployées dans l'ensemble du Canada.
- Le 1^{er} septembre 2013, B2B Banque a complété sa fusion avec la Compagnie de fiducie AGF, regroupant les activités des deux entreprises sous la bannière de B2B Banque. L'intégration des systèmes et du personnel est depuis complétée.
- En octobre 2013, la Banque a annoncé l'ajout de produits de crédit-bail à la gamme de solutions de financement offerte à ses clients commerciaux. L'expansion du crédit-bail offrait une nouvelle alternative de financement aux entreprises partout au Canada pour leurs équipements.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2013 se retrouvent aux pages 18 à 66 du Rapport annuel 2013.

Exercice financier 2014

L'exercice financier 2014 a été marqué par une solide performance financière notamment grâce à l'excellente qualité de crédit de la Banque et à la mise en œuvre efficace de stratégies entraînant une forte croissance des secteurs prioritaires.

Voici certaines des initiatives développées au cours de l'exercice financier :

- La Banque a procédé le 25 mars 2014 à un financement par prise ferme de 125 millions \$ en émettant 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 conformes à Bâle III, au prix de 25,00 \$ l'action.
- Le 10 avril 2014, Valeurs mobilières Banque Laurentienne a organisé sa première conférence annuelle s'adressant aux investisseurs institutionnels, consacrée au segment des entreprises de petites capitalisations boursières. La tenue de cet événement est venue consolider le positionnement de Valeurs mobilières Banque Laurentienne comme firme de choix dans le créneau des petites capitalisations, où la firme a développé une solide spécialisation depuis plusieurs années.
- En mai, B2B Banque a élargi son offre hypothécaire destinée aux courtiers par l'ajout de nouvelles solutions hypothécaires, soit les hypothèques alternatives et bonifiées à l'intention d'une clientèle aux profils d'emploi et de revenu variés.
- Le 15 juin 2014, la Banque a procédé au rachat de la totalité des 4 400 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10 émises et en circulation à un prix de 25,00 \$ l'action pour une contrepartie globale de 110 millions \$.
- À la fin de l'exercice financier 2014, l'intégration des sociétés acquises par B2B Banque était complétée.

La Banque et ses dirigeants ont également reçus les reconnaissances suivantes :

- En février, la Banque a été nommée dans l'édition 2014 du palmarès *Les meilleurs employeurs de Montréal* qui met à l'avant-scène 25 entreprises montréalaises offrant un environnement de travail enviable. Ce palmarès est une initiative de Médiacorp Canada qui mène également le renommé classement annuel *Le Top 100 des meilleurs employeurs au Canada*.
- Deux membres du comité de direction de la Banque, soit M. Réjean Robitaille, président et chef de la direction de la Banque ainsi que M. François Desjardins, président et chef de la direction de B2B Banque, se sont classés parmi les personnalités les plus influentes du milieu financier québécois, un prestigieux palmarès réalisé par le journal *Finance et Investissement* en février 2014.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2014 se retrouvent aux pages 17 à 64 du Rapport annuel 2014.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Description générale de l'activité

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire pancanadienne. Elle gère un actif au bilan d'environ 34 milliards \$, de même que des actifs administrés de près de 42 milliards \$. Au 31 octobre 2014, la Banque comptait près de 3 700 employés sur une base équivalent temps plein.

Reconnue pour l'excellence de son service, sa simplicité et sa proximité, la Banque dessert un million et demi de clients dans des segments de marché où elle se positionne avantageusement. En plus d'occuper une place de choix auprès des consommateurs québécois, elle s'est bâtie une solide réputation à travers le Canada en matière de financement immobilier et commercial, grâce à ses équipes réparties dans plus de 28 bureaux en Ontario, au Québec, en Alberta, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Sa filiale B2B Banque est, quant à elle, un leader canadien dans la fourniture de produits bancaires aux conseillers financiers et courtiers, alors que l'expertise et l'efficacité des services de courtage intégrés de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sont largement reconnues à l'échelle du pays.

Au 31 octobre 2014, la Banque exploitait un réseau de 152 succursales et 418 guichets automatiques. Elle compte trois activités (Services aux particuliers et aux entreprises, B2B Banque et Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux).

Des renseignements supplémentaires, incluant de l'information financière, concernant les activités de la Banque, ses principaux marchés, produits et services et ses méthodes de distribution, se retrouvent à l'annexe de la présente notice annuelle ainsi qu'au rapport de gestion et aux états financiers consolidés aux pages 17 à 132 du Rapport annuel 2014.

3.2 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise

3.2.1 Marchés et concurrence

La Banque est solidement enracinée au Québec et est un joueur performant dans des marchés bien choisis ailleurs au Canada. La Banque a poursuivi son développement pancanadien et au 31 octobre 2014, 39 % des prêts totaux de la Banque et environ 50 % de sa rentabilité provenaient de l'extérieur du Québec. Elle se classe au septième rang des banques à charte canadiennes de l'Annexe I (*Loi sur les Banques*) sur la base des actifs.

L'industrie des produits et services financiers est une industrie à maturité dans laquelle se retrouvent plusieurs types de concurrents (notamment les banques à charte canadiennes, les banques étrangères, les sociétés de fiducie et de prêt, les caisses populaires, les sociétés d'assurance, les sociétés de financement alternatif, les maisons de fonds communs de placement, les courtiers indépendants et les courtiers en valeurs mobilières). La Banque est en concurrence avec ceux-ci dans tous les secteurs de ses activités. Les principaux facteurs de différenciation entre les fournisseurs de produits et services financiers sont, entre autres, les taux et les prix offerts sur les produits et services, la qualité du service, la gamme et la flexibilité des produits et services, la proximité ainsi que la technologie utilisée.

3.2.2 Prêts

Afin d'encadrer les risques de crédit, la Banque s'est dotée de politiques de crédit et de politiques de gestion financière incluant des limites quant aux engagements maximums qui peuvent être pris envers un emprunteur individuel, un emprunteur commercial ou une institution financière.

À l'intérieur des limites fixées pour les crédits octroyés à des emprunteurs commerciaux, des sous-limites ont été établies afin d'encadrer les risques que la Banque est prête à prendre dans certains secteurs jugés plus risqués. Les sous-limites s'appliquent tant aux engagements individuels qu'aux engagements par secteur d'industries ou de produits.

Finalement, la Banque s'est donnée des limites d'engagement de prêts par région. Ses politiques excluent la possibilité de consentir des prêts hors du Canada.

Toute exception aux politiques doit être approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

3.2.3 Développement de produits et services

Soucieuse de toujours offrir des produits et services répondant aux besoins de ses clients, la Banque évalue sur une base continue la pertinence de son offre de produits et effectue les recherches nécessaires pour en assurer l'optimisation. Le développement de ses produits s'effectue essentiellement à l'interne, grâce au savoir-faire des spécialistes de chaque secteur d'activité et d'experts en marketing, et constitue une activité fondamentale et régulière de la Banque.

3.2.4 Compétences et connaissances spécialisées

Le succès des activités d'une institution financière repose entre autres sur les compétences et l'expertise de son personnel. Conséquemment, le recrutement de ressources compétentes, la formation continue et le transfert de connaissances constituent des activités essentielles et cruciales à la performance de la Banque. Bien que le marché de l'emploi soit très concurrentiel, la qualité des conditions de travail qu'offrent la Banque et les défis qu'elle propose lui permettent d'avoir accès aux ressources nécessaires à son bon fonctionnement. La compétence de son personnel constitue un atout certain pour la Banque.

3.2.5 Actifs incorporels

La Banque accorde une valeur importante à ses marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle. Elle a enregistré ou procédé à la demande d'enregistrement d'une variété de noms commerciaux et de marques de commerce. Elle effectue le suivi de ses droits en la matière, dont la durée et les répercussions sont variables. Des renseignements supplémentaires concernant les actifs incorporels se retrouvent à la section « Goodwill, autres immobilisations incorporelles et autres actifs » aux pages 63 et 64 du Rapport annuel 2014.

3.2.6 Dépendance économique

Par la nature de ses activités et de ses ressources, la Banque est généralement autonome au niveau de ses opérations. Elle a cependant conclu des ententes avec certains fournisseurs qui lui procurent des services stratégiques en impartition. Ainsi, la Banque a conclu des ententes avec des fournisseurs de technologies informatiques pour le traitement et l'exécution de plusieurs opérations liées à ses systèmes informatiques centraux. Toujours dans le domaine informatique, la Banque a confié certaines activités de développement, de maintien et d'entretien de ses applications bureautiques et spécialisées à certaines firmes de consultation en systèmes d'information.

3.2.7 Cycle des activités

De façon générale, les activités de la Banque suivent les cycles économiques et les fluctuations saisonnières lesquelles sont relativement faibles. Ainsi, le deuxième trimestre de l'année financière, qui compte moins de jours que les autres (soit 89 jours comparativement à 92 jours pour les trois autres trimestres) engendre des revenus nets d'intérêt moins élevés. Des renseignements supplémentaires à cet effet se retrouvent à la section « Analyse de l'évolution des résultats trimestriels » aux pages 30 et 31 du Rapport annuel 2014.

3.2.8 Protection de l'environnement

Les lois et règlements en matière d'environnement peuvent entraîner certains risques financiers. Dans ses procédures d'évaluation du crédit et d'acquisition d'actifs, la Banque prend donc en considération les questions environnementales afin de veiller à ce que ses intérêts soient raisonnablement protégés. Jusqu'à maintenant, les risques découlant des questions environnementales n'ont pas eu d'effets importants sur les activités ou les résultats de la Banque.

Par la nature des activités de la Banque, les exigences en matière de protection de l'environnement ont peu d'incidence. La Banque est cependant soucieuse de gérer adéquatement ses ressources de façon à limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, en favorisant notamment le recyclage et l'utilisation optimale des ressources matérielles.

3.2.9 Réorganisations et changements à la direction

En 2012, la Banque a annoncé les modifications suivantes à son comité de direction :

- Le 9 janvier 2012, M. Stéphane Therrien s'est joint à la Banque comme vice-président exécutif, Immobilier et Commercial, succédant ainsi à M. Paul Hurtubise, qui a pris sa retraite en février 2012 après 35 années de service.
- Le 23 avril 2012, M. Gilles Godbout s'est aussi joint à la Banque comme vice-président exécutif, Opérations et systèmes et chef de la direction informatique.

Au cours de l'année 2013, les changements suivants ont été apportés au comité de direction de la Banque :

- Le 2 mai 2013, M. Luc Bernard a quitté la Banque en tant que vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers et PME Québec.
- Le 5 juin 2013, M. Gilles Godbout a pris la responsabilité des Services aux particuliers par intérim et a été nommé vice-président exécutif, Services aux particuliers et chef de la direction informatique.
- Aussi le 5 juin 2013, M. Stéphane Therrien s'est vu confier la responsabilité additionnelle des activités du groupe PME-Québec. Il supervise maintenant l'ensemble des activités auprès des clients commerciaux.

En 2014, la modification suivante a été apportée au comité de direction :

- Le 29 août 2014, M. François Desjardins, vice-président exécutif pour la Banque, s'est vu confier la responsabilité des Services aux particuliers, en plus de continuer d'assumer ses fonctions de président et chef de la direction de B2B Banque.

De l'information relative à la nature et aux résultats des autres réorganisations importantes de la Banque ou de ses filiales est présentée à la rubrique « Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices » de la présente notice annuelle.

3.2.10 Politiques sociales

La Banque se préoccupe d'agir comme société socialement responsable et de contribuer au mieux-être de la collectivité. À chaque année, une portion des bénéfices nets après impôts de la Banque est versée sous forme de dons à des organismes de bienfaisance et à des institutions assurant des services à la population. La Banque encourage aussi ses employés à s'impliquer dans leur communauté.

L'équité est un principe que la Banque met en pratique dans l'ensemble de ses activités. Soucieuse d'assurer à tous ses employés et à tous les candidats potentiels des opportunités d'emploi égales, la Banque a mis en place une politique d'équité en matière d'emploi. Plus de 53 % des gestionnaires de la Banque sont des femmes.

3.3 Facteurs de risque

L'information relative aux facteurs de risque importants pour la Banque est présentée au Rapport annuel 2014, aux sections « Perspectives et objectifs pour 2015 » aux pages 21 à 23, « Profil de risque et cadre de gestion des risques » aux pages 43 à 60 et à la note 25 « Instruments financiers - Gestion des risques » aux pages 124 et 125. Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la page 2 de la présente notice annuelle.

4. DIVIDENDES

À l'égard des exercices financiers indiqués ci-dessous, la Banque a déclaré les dividendes suivants :

| Dividendes déclarés | | | |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 2014 | 2013 | 2012 |
| | Par action en \$ | Par action en \$ | Par action en \$ |
| Actions ordinaires | 2,06 | 1,98 | 1,84 |
| Actions privilégiées de catégorie A | | | |
| Série 9 | - | 0,75 (Note 1) | 1,50 |
| Série 10 | 0,98 (Note 2) | 1,31 | 1,31 |
| Série 11 | 1,00 | 0,91 (Note 3) | - |
| Série 13 | 0,48 (Note 4) | - | - |

Note 1 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 9 ont été rachetées le 15 mars 2013.

Note 2 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 10 ont été rachetées le 15 juin 2014.

Note 3 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 11 ont été émises le 18 octobre 2012. Le dividende initial était de 0,16 \$.

Note 4 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 13 ont été émises le 3 avril 2014. Le dividende initial était de 0,22 \$.

Lors de sa réunion tenue le 6 juin 2012, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 4 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,47 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 5 décembre 2012, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 4 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,49 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 5 juin 2013, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,50 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 11 décembre 2013, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,51 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 4 juin 2014, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,52 \$ par action ordinaire.

Restrictions

Les restrictions à la déclaration et au versement de dividendes sont décrites à la note 16 « Capital-actions » aux pages 101 à 106 du Rapport annuel 2014.

Politique

La Banque vise à payer un dividende sur ses actions ordinaires qui se situe dans une fourchette de 40 % à 50 % du résultat net par action. Le niveau de paiement de dividende sur actions ordinaires de la Banque pourra cependant se situer à l'extérieur de cette fourchette lorsque :

- la direction estime la mesure nécessaire afin de maintenir un capital optimal pour supporter les opérations de la Banque, tout en respectant les exigences réglementaires;
- le résultat net par action est affecté par le résultat d'opérations ou d'événements de nature non récurrente;
- le résultat net par action se situe à un niveau hors de la normale et les prévisions laissent entrevoir un retour du bénéfice net par action à un niveau normal.

Se reporter à la section « Dividendes » aux pages 42 et 43 du Rapport annuel 2014.

5. STRUCTURE DU CAPITAL

5.1 Description générale de la structure du capital

De l'information sur la structure du capital de la Banque est disponible à la section « Capitaux propres » à la page 37 ainsi qu'à la section « Gestion du capital » aux pages 39 à 43 du Rapport annuel 2014, de même qu'à la note 16 « Capital-actions » aux pages 101 à 106 du Rapport annuel 2014.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit, pour chaque action détenue, à un vote à toutes les assemblées des actionnaires, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'actions privilégiées d'une ou de plusieurs séries ont le droit de voter en vertu de la loi. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes, à mesure que le conseil d'administration en déclare, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées. En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution du reliquat des biens de la Banque.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10 peuvent être consultées au prospectus simplifié définitif daté du 6 avril 2004, et plus particulièrement aux pages 5 à 9.

Le 17 novembre 2010, la Banque a annoncé qu'elle renonçait irrévocablement à son droit de conversion en actions ordinaires de la Banque des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 9 et 10.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 11 octobre 2012 se rapportant au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 octobre 2012, et plus particulièrement aux pages S-9 à S-17.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12 peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 11 octobre 2012 se rapportant au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 octobre 2012, et plus particulièrement aux pages S-9 à S-17.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 27 mars 2014 se rapportant au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 octobre 2012, et plus particulièrement aux pages S-7 à S-15.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 27 mars 2014 se rapportant au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 octobre 2012, et plus particulièrement aux pages S-7 à S-15.

5.2 Notations (attribuées par les agences de notation)

L'information relative aux notes de crédit attribuées par les agences de notation se retrouve aux tableaux ci-dessous ainsi qu'à la section « Notes de crédit » à la page 56 du Rapport annuel 2014.

Une notation ne vaut pas recommandation d'achat, de vente ni de maintien des positions et l'agence de notation qui l'a donnée peut la réviser ou la retirer en tout temps.

Des sommes ont été versées par la Banque aux agences de notation mentionnées ci-dessous, ou le seront vraisemblablement, aux fins d'obtenir des services de notation. Certaines autres sommes ont aussi été versées pour d'autres types de services fournis par ces agences au cours des deux dernières années.

Standard & Poor's (S&P)

| | | |
|------------------------------|-----|--|
| Dépôts et dette à long terme | BBB | <ul style="list-style-type: none">▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de S&P.▪ Une notation BBB attribuée à une obligation indique qu'elle bénéficie de paramètres de protection adéquats. Toutefois, la possibilité est plus grande que des conditions économiques défavorables ou des changements de circonstances affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation.▪ L'absence d'un symbole « + » ou « - » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. |
|------------------------------|-----|--|

| | | |
|--|--|---|
| Dettes subordonnées | BBB- | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de S&P. ▪ Une notation BBB attribuée à une obligation indique qu'elle bénéficie de paramètres de protection adéquats. Toutefois, la possibilité est plus grande que des conditions économiques défavorables ou des changements de circonstances affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. ▪ Le symbole « - » indique que le titre doit être considéré comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie. |
| Actions privilégiées | BB [P-3 selon l'échelle canadienne] | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BB se situe au quatrième rang de neuf catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation mondiale. La notation P-3 se situe au troisième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation canadienne. ▪ La notation BB attribuée à une action [ou P-3 selon l'échelle canadienne] indique qu'elle est moins vulnérable en ce qui concerne le remboursement que d'autres titres spéculatifs. Cependant une action avec une notation BB doit composer avec une incertitude importante ou une exposition à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables, ce qui pourrait entraîner l'incapacité de l'émetteur de respecter son engagement financier à l'égard de cette action. ▪ L'absence d'un symbole « + » ou « - » ou d'une mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. |
| Actions privilégiées FPUNV [Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité] | BB- [P-3 (bas) selon l'échelle canadienne] | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BB se situe au quatrième rang de neuf catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation mondiale. La notation P-3 se situe au troisième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation canadienne. ▪ La notation BB attribuée à une action [ou P-3 selon l'échelle canadienne] indique qu'elle est moins vulnérable en ce qui concerne le remboursement que d'autres titres spéculatifs. Cependant une action avec une notation BB doit composer avec une incertitude importante ou une exposition à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables, ce qui pourrait entraîner l'incapacité de l'émetteur de respecter son engagement financier à l'égard de cette action. ▪ Le symbole « - » ou la mention « (bas) » indique que les actions doivent être considérées comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie. |
| Titres à court terme | A-2 [A-2 selon l'échelle canadienne] | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation A-2 se situe au deuxième rang de six catégories de notation attribuées par S&P à des obligations à court terme selon son échelle de notation mondiale et au quatrième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P aux obligations à court terme selon son échelle de notation canadienne. ▪ Une notation A-2 attribuée à une obligation indique que la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation est satisfaisante. Toutefois, la sensibilité du débiteur aux changements de circonstances ou de conditions économiques est plus grande que celle des obligations ayant une notation plus élevée. |

Le 29 septembre 2014, S&P a fait passer la note de crédit des actions privilégiées de BB+ à BB et des actions privilégiées FPUNV de BB à BB-. Cette mesure a été prise à la suite d'une révision de sa méthodologie de notation pour les instruments de capital hybride. S&P est d'opinion que les régulateurs internationaux s'attendent à ce que les instruments de capital hybride émis par les banques absorbent les pertes plus rapidement qu'auparavant. Les notations sont assorties de perspectives stables.

Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes :

- « Positive » signifie que la note pourrait être haussée
- « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change
- « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée

DBRS Limited (DBRS)

| | | |
|------------------------------|--------------|--|
| Dépôts et dette à long terme | A (bas) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation A se situe au troisième rang de dix catégories de notation à long terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation A a une bonne qualité de crédit. La capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est substantielle. Une obligation bénéficiant d'une notation A peut être sensible à des événements à venir, mais les facteurs négatifs pris en compte sont considérés comme gérables. ▪ La mention « (bas) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie inférieure de la catégorie. |
| Dette subordonnée | BBB (haut) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation BBB a une qualité de crédit adéquate. La capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est satisfaisante. Une obligation bénéficiant d'une notation BBB peut être vulnérable à des événements futurs. ▪ La mention « (haut) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie supérieure de la catégorie. |
| Actions privilégiées | Pfd-3 (haut) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation Pfd-3 se situe au troisième rang de six catégories de notation attribuées par DBRS à des actions privilégiées. ▪ Des actions privilégiées bénéficiant d'une notation Pfd-3 présentent une qualité de crédit adéquate. Bien qu'elles offrent une protection des dividendes et du capital acceptable, leur émetteur est jugé plus susceptible de subir les contrecoups de conditions financières et économiques défavorables et d'autres conditions défavorables peuvent être présentes affectant ainsi sa capacité de respecter ses engagements. ▪ La mention « (haut) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie supérieure. |

| | | |
|--|-----------|---|
| Actions privilégiées FPUNV [Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité] | Pfd-3 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation Pfd-3 se situe au troisième rang de six catégories de notation attribuées par DBRS à des actions privilégiées. ▪ Des actions privilégiées bénéficiant d'une notation Pfd-3 présentent une qualité de crédit adéquate. Bien qu'elles offrent une protection des dividendes et du capital acceptable, leur émetteur est jugé plus susceptible de subir les contrecoups de conditions financières et économiques défavorables et d'autres conditions défavorables peuvent être présentes affectant ainsi sa capacité de respecter ses engagements. ▪ L'absence d'une mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. |
| Titres à court terme | R-1 (bas) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation R-1 se situe au premier rang de six catégories de notation à court terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation R-1 présente une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement du débiteur des obligations financières à court terme devenues exigibles est substantielle. La solidité financière n'est pas aussi forte que dans le cas des catégories supérieures. Bien que le débiteur puisse être vulnérable aux événements futurs, il démontre la capacité à pouvoir gérer les facteurs négatifs pris en compte. ▪ La mention « (bas) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie inférieure de la catégorie. |

Le 20 octobre 2014, DBRS a haussé les notations à long terme de la Banque : dépôts et dette à long terme de BBB (haut) à A (bas), dette subordonnée de BBB à BBB (haut), actions privilégiées de Pfd-3 à Pfd-3 (haut) et actions privilégiées FPUNV de Pfd-3 (bas) à Pfd-3. Les notations sont assorties de tendances stables.

Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. Une tendance positive ou négative n'est pas indicative de l'imminence de la modification d'une note. En général, les situations qui donnent lieu à l'attribution d'une tendance positive ou négative sont résolues au cours d'une période de douze mois.

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

6.1 Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

| Variation des cours et volume des opérations Banque Laurentienne du Canada (Actions ordinaires) Symbole : « LB » sur le TSX | | | |
|---|------------------|-----------------|-------------------|
| Mois | Haut (\$) | Bas (\$) | Volume |
| Novembre 2013 | 47,96 | 46,52 | 969 404 |
| Décembre 2013 | 47,88 | 44,34 | 1 851 285 |
| Janvier 2014 | 47,25 | 45,25 | 1 439 413 |
| Février 2014 | 46,39 | 45,00 | 1 503 413 |
| Mars 2014 | 47,38 | 45,30 | 1 602 359 |
| Avril 2014 | 47,54 | 46,63 | 1 108 685 |
| Mai 2014 | 48,10 | 46,73 | 1 155 210 |
| Juin 2014 | 50,77 | 47,24 | 1 836 613 |
| Juillet 2014 | 51,92 | 49,61 | 1 476 838 |
| Août 2014 | 51,82 | 49,36 | 1 344 299 |
| Septembre 2014 | 50,04 | 47,96 | 1 639 176 |
| Octobre 2014 | 49,75 | 46,05 | 1 665 124 |
| Total | | | 17 591 819 |

| Variation des cours et volume des opérations Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 10) Symbole : « LB.PR.E » sur le TSX | | | |
|---|------------------|-----------------|----------------|
| Mois | Haut (\$) | Bas (\$) | Volume |
| Novembre 2013 | 25,37 | 24,95 | 56 464 |
| Décembre 2013 | 25,30 | 24,95 | 87 281 |
| Janvier 2014 | 25,25 | 24,90 | 74 293 |
| Février 2014 | 25,35 | 25,15 | 40 654 |
| Mars 2014 | 25,32 | 25,08 | 75 863 |
| Avril 2014 | 25,32 | 25,25 | 35 694 |
| Mai 2014 | 25,31 | 25,26 | 74 561 |
| Juin 2014 (Note 1) | 25,32 | 24,99 | 32 008 |
| Total | | | 476 818 |

| Variation des cours et volume des opérations | | | |
|--|------------------|-----------------|---------------|
| Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 11) Symbole : « LB.PR.F » sur le TSX | | | |
| Mois | Haut (\$) | Bas (\$) | Volume |
| Novembre 2013 | 25,80 | 25,00 | 72 147 |
| Décembre 2013 | 25,80 | 25,00 | 49 165 |
| Janvier 2014 | 25,69 | 25,08 | 68 572 |
| Février 2014 | 25,56 | 25,21 | 54 226 |
| Mars 2014 | 25,62 | 25,10 | 115 787 |
| Avril 2014 | 25,70 | 25,20 | 84 768 |
| Mai 2014 | 25,86 | 25,45 | 40 099 |
| Juin 2014 | 25,60 | 25,09 | 41 450 |
| Juillet 2014 | 25,71 | 25,35 | 67 427 |
| Août 2014 | 25,74 | 25,36 | 52 663 |
| Septembre 2014 | 25,79 | 25,24 | 24 209 |
| Octobre 2014 | 25,69 | 25,36 | 29 801 |
| Total | | | 698 314 |

| Variation des cours et volume des opérations | | | |
|--|------------------|-----------------|---------------|
| Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 13) Symbole : « LB.PR.H » sur le TSX | | | |
| Mois | Haut (\$) | Bas (\$) | Volume |
| Avril 2014 (Note 2) | 25,40 | 24,91 | 1 232 362 |
| Mai 2014 | 25,63 | 25,13 | 197 997 |
| Juin 2014 | 25,31 | 24,84 | 156 987 |
| Juillet 2014 | 25,60 | 25,16 | 220 312 |
| Août 2014 | 25,40 | 25,18 | 146 238 |
| Septembre 2014 | 25,35 | 25,06 | 111 050 |
| Octobre 2014 | 25,35 | 25,08 | 113 677 |
| Total | | | 2 178 623 |

Note 1 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 10 ont été rachetées le 15 juin 2014.

Note 2 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 13 ont été émises le 3 avril 2014.

7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

7.1 Nom, poste et titres détenus

Au 31 octobre 2014, en tant que groupe, les administrateurs et membres de la haute direction de la Banque étaient, directement ou indirectement, véritables propriétaires ou exerçaient le contrôle ou une emprise sur 65 894 actions ordinaires de la Banque (représentant 0,23 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque).

Administrateurs

Les administrateurs de la Banque en date de la présente notice annuelle sont :

| Nom | Lieu de résidence | Administrateur depuis | Principale occupation |
|---|--------------------------|------------------------------|---|
| Lise Bastarache | Québec, Canada | 2006 | Économiste et administratrice de sociétés |
| Jean Bazin | Québec, Canada | 2002 (et de 1990 à 2000) | Avocat-conseil, Dentons Canada s.e.n.c.r.l. |
| Richard Bélanger | Québec, Canada | 2003 | Président, Groupe Toryvel inc. |
| Michael T. Boychuk | Québec, Canada | 2013 | Président, Bimcor inc. |
| Isabelle Courville (Présidente du conseil) | Québec, Canada | 2007 | Administratrice de sociétés |
| Pierre Genest | Québec, Canada | 2006 | Président du conseil, SSQ, Société d'assurance-vie inc. |
| Michel Labonté | Québec, Canada | 2009 | Administrateur de sociétés |
| A. Michel Lavigne | Québec, Canada | 2013 | Administrateur de sociétés |
| Jacqueline C. Orange | Ontario, Canada | 2008 | Administratrice de sociétés |
| Réjean Robitaille | Québec, Canada | 2006 | Président et chef de la direction, Banque Laurentienne du Canada |
| Michelle R. Savoy | Ontario, Canada | 2012 | Administratrice de sociétés |
| Jonathan I. Wener | Québec, Canada | 1998 | Président du conseil et chef de la direction, Société de portefeuille Canderel inc. |
| Susan Wolburgh Jenah (Note 1) | Ontario, Canada | 2014 | Administratrice de sociétés |

Note 1 : Mme Susan Wolburgh Jenah a été nommée administratrice de la Banque en date du 9 décembre 2014.

Le mandat de tous les administrateurs se termine à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque ou lors de l'élection ou la nomination de leurs successeurs.

Tous les administrateurs de la Banque occupent leur poste actuel ou ont assumé des fonctions de direction dans les sociétés ou des sociétés associées au cours des cinq dernières années, à l'exception de Mme Michelle R. Savoy, qui était, avant septembre 2011, présidente de Capital Guardian (Canada) Inc. et de Mme Susan Wolburgh Jenah, qui était avant novembre 2014, présidente et chef de la direction de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

La Banque compte trois comités du conseil d'administration, dont les membres sont les suivants :

Comité d'audit : Richard Bélanger (président), Michael T. Boychuk, Isabelle Courville, A. Michel Lavigne et Jacqueline C. Orange.

Comité de gestion des risques : Lise Bastarache, Richard Bélanger, Michel Labonté (président), Jonathan I. Wener et Susan Wolburgh Jenah.

Comité des ressources humaines et de régie d'entreprise : Jean Bazin (président), Isabelle Courville, Pierre Genest et Michelle R. Savoy.

Membres de la haute direction

Les membres de la haute direction de la Banque en date de la présente notice annuelle sont :

| Nom | Poste | Lieu de résidence |
|---------------------|---|--------------------------|
| Réjean Robitaille | Président et chef de la direction | Québec, Canada |
| François Desjardins | Vice-président exécutif, Banque Laurentienne et président et chef de la direction, B2B Banque | Ontario, Canada |
| Gilles Godbout | Vice-président exécutif et chef de la direction informatique | Québec, Canada |
| Michel C. Lauzon | Vice-président exécutif et chef de la direction financière | Québec, Canada |
| Pierre Minville | Vice-président exécutif et chef de la gestion des risques | Québec, Canada |
| Lorraine Pilon | Vice-présidente exécutive, Affaires corporatives, Ressources humaines et secrétaire | Québec, Canada |
| Stéphane Therrien | Vice-président exécutif, Services aux entreprises | Québec, Canada |
| Michel C. Trudeau | Vice-président exécutif, Marché des capitaux, Banque Laurentienne et président et chef de la direction, Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. | Québec, Canada |

Tous les membres de la haute direction de la Banque occupent leur poste actuel ou ont occupé d'autres fonctions de direction au sein de la Banque ou de ses filiales au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Gilles Godbout, qui était, avant avril 2012, directeur principal, Technologie de l'information d'Hydro-Québec et de M. Stéphane Therrien, qui était, avant septembre 2011, premier vice-président et chef de la direction commerciale de GE Capital Canada.

7.2 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Basé sur les informations fournies par M. Michael T. Boychuk, celui-ci était administrateur de Yellow Média inc., lorsque cette société a annoncé une restructuration de son capital le 23 juillet 2012. La mise en œuvre de la restructuration du capital a pris effet le 20 décembre 2012 et a été mise en œuvre au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Basé sur les informations fournies par Mme Michelle Savoy, celle-ci était administratrice de la société 2172079 Ontario Inc., une société fermée opérant une franchise de restaurant, lorsque cette société a fait une cession de tous ses biens, le 3 décembre 2013, au profit de ses créanciers conformément à l'article 49 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada).

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

8.1 Poursuites

L'information pertinente relative aux poursuites judiciaires impliquant la Banque se retrouve à la note 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » aux pages 129 à 131 du Rapport annuel 2014.

9. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Banque est Services aux investisseurs Computershare inc. Les registres des transferts de chaque catégorie de titres de la Banque sont maintenus à Canton, Massachusetts (États-Unis).

10. CONTRATS IMPORTANTS

En vertu d'une convention datée du 11 octobre 2011, dont la clôture a eu lieu le 16 novembre 2011, B2B Trust (devenu B2B Banque), filiale de la Banque, a acquis 100 % des actions émises et en circulation de Compagnie de fiducie M.R.S. et de M.R.S. Inc.

Une entente a été signée le 14 octobre 2011 entre la Banque et Placements Mackenzie pour la distribution de fonds communs de placement Mackenzie. Selon l'entente, la Banque devenait distributeur principal d'une famille de fonds communs de placement Mackenzie à compter de la mi-janvier 2012.

En vertu d'une convention datée du 6 juin 2012, dont la clôture a eu lieu le 1^{er} août 2012, B2B Banque a acquis 100 % des actions émises et en circulation de Compagnie de fiducie AGF.

Tous les contrats importants sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com).

11. INTÉRÊTS DES EXPERTS

11.1 Nom des experts

L'auditeur externe de la Banque est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. L'auditeur externe a confirmé qu'il est indépendant conformément aux règles de déontologie applicables.

12. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

12.1 Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit se retrouve dans la section «Régie d'entreprise» du site internet de la Banque.

12.2 Composition du comité d'audit

Le comité d'audit de la Banque est composé de :

Richard Bélanger, président
Michael T. Boychuk
Isabelle Courville
A. Michel Lavigne
Jacqueline C. Orange

Selon l'évaluation effectuée par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, chacun des membres du comité est indépendant et possède des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

12.3 Formation et expérience pertinentes

Richard Bélanger, FCPA, FCA – M. Bélanger est président de Groupe Toryvel inc., de Doryfor inc. et de Terminal exécutif de Québec inc., commandité de Terminal 611, s.e.c. Avant juin 2004, il était premier vice-président, Opérations de l'Est et Développement des affaires de Canfor Corporation. Il a également été, entre autres, président et chef de la direction de Bois Daaquam inc. et président du conseil et chef de la direction de Produits forestiers Anticosti inc. De 1982 à 1992, il a été associé-directeur du cabinet de comptables agréés Bélanger, Girard, Lavoie, Mooney, qu'il a fondé, après avoir agi comme vérificateur pour le cabinet de comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré.

M. Bélanger est comptable professionnel agréé depuis 1980. Il a reçu le titre de membre d'honneur (Fellow) et le Prix Émérite de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en 2004. De mars 1997 à mai 2012, il a été membre du conseil d'administration et du comité d'audit de Stella-Jones inc., une société inscrite en bourse. Il est également administrateur indépendant principal du conseil d'administration, membre du comité de gouvernance, d'éthique et de rémunération et membre du comité d'audit de Groupe WSP Global inc., une entité inscrite en bourse. M. Bélanger est membre du conseil d'administration et du comité d'audit de la Banque depuis le 20 mars 2003 et président du comité d'audit depuis le 7 mars 2006. Il est également membre du comité de gestion des risques.

Michael T. Boychuk, FCPA, FCA – M. Boychuk est président de Bimcor inc., gestionnaire de placements des caisses de retraite des compagnies du groupe Bell Canada depuis juillet 2009. De 1999 à 2009, M. Boychuk était premier vice-président et trésorier de BCE inc./Bell Canada, responsable pour l'ensemble des activités de trésorerie, de la sécurité corporative, de l'environnement et du développement durable et des caisses de retraite des compagnies du groupe BCE.

M. Boychuk est comptable professionnel agréé depuis 1979. Il a reçu le titre de membre d'honneur (Fellow) de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en 2012. M. Boychuk est également membre du conseil des gouverneurs et membre du comité d'audit de l'Université McGill depuis 2006 ainsi que président du comité depuis 2012. Il est également membre du conseil consultatif international de la Faculté d'administration de cette université. Il a également été président du comité d'audit de Yellow Média inc. de 2004 à 2009 et de janvier 2012 à décembre 2012.

Isabelle Courville – Mme Courville est administratrice de sociétés. Elle siège au conseil d'administration de la Banque depuis le 6 mars 2007 et occupe le poste de présidente du conseil depuis le 19 mars 2013. De 2011 à 2013, Mme Courville était présidente d'Hydro-Québec Distribution et, de 2007 à 2011, présidente d'Hydro-Québec TransÉnergie. De 2003 à 2006, elle a été présidente du Groupe Grandes entreprises de Bell Canada et, de 2001 à 2003, présidente et chef de la direction du Groupe Bell Nordiq (Télébec-Northern Tel).

Mme Courville est ingénieure et avocate de formation. À titre de présidente et de présidente et chef de la direction, Mme Courville a acquis une vaste expérience tant au sein de sociétés cotées en bourse et réglementées qu'auprès de sociétés d'État. Elle a dirigé des entreprises possédant les plus hauts standards de gouvernance où elle a acquis une solide compétence au niveau de l'analyse et de la présentation des états financiers ainsi qu'au niveau des règles de divulgation de l'information financière. Mme Courville est membre du conseil d'administration et membre du comité de rémunération de Groupe TVA inc., membre du conseil d'administration et présidente du comité d'audit de Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée et membre du conseil d'administration de Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, trois sociétés inscrites en bourse, ainsi que membre du conseil d'administration et membre du comité exécutif de l'École Polytechnique de Montréal.

A. Michel Lavigne, FCPA, FCA – M. Lavigne est comptable professionnel agréé depuis 1973. Il a pratiqué à titre d'expert comptable et de vérificateur auprès d'entreprises importantes privées et publiques, dont notamment des institutions financières. Il a été un des associés principaux du cabinet de comptables Raymond Chabot Grant Thornton de 1985 à 2005, en plus d'assumer la présidence du cabinet de 2001 à 2005. L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec lui a décerné le titre de membre d'honneur (Fellow) en 2002. Il est également membre de l'Institut canadien des comptables agréés.

M. Lavigne est membre des conseils d'administration et membre des comités d'audit de Groupe TVA inc., Québecor inc. et de Primary Energy Recycling Corporation, trois sociétés inscrites en bourse, de même que membre des conseils d'administration et des comités d'audit de Québecor Média, Vidéotron Ltée, Corporation Sun Media, TeraXion inc. et de Société canadienne des postes. M. Lavigne a été membre du conseil d'administration et du comité d'audit de la Caisse de dépôt et placement du Québec de 2005 à 2013 et président dudit comité de 2009 à 2013.

Jacqueline C. Orange – Mme Orange est administratrice de sociétés et siège au conseil d'administration et au comité d'audit de la Banque depuis le 11 mars 2008. De 1996 à 2005, elle était présidente et chef de la direction de Placements Épargne Canada, un organisme de service spécial du ministère fédéral des Finances, où elle était responsable d'actifs de 22 milliards \$ et de plus de 3 milliards \$ de ventes annuelles. Durant les 17 années précédentes, elle a occupé plusieurs postes exécutifs de responsabilité croissante dans les domaines bancaires, des fiducies et de l'assurance. Mme Orange est membre du comité d'examen indépendant de First Trust Portfolios Canada et membre du conseil et présidente du comité d'audit des Experts-comptables de la province de l'Ontario. Elle a été membre du conseil des gouverneurs de l'Université de Toronto de 1999 à 2008, et en a présidé le conseil d'affaires de 2003 à 2007 (le comité de vérification de l'Université faisait rapport au conseil d'affaires, qui révisait et approuvait les états financiers).

Mme Orange est détentrice d'une maîtrise en administration des affaires du Richard Ivey School of Business, University of Western Ontario. En 2008, Mme Orange a reçu la mention d'administratrice IAS.A par l'Institut des administrateurs de sociétés, en plus d'avoir complété le programme de perfectionnement des administrateurs à la Rotman Business School de l'Université de Toronto.

12.4 Politiques et procédures d'approbation préalable

La Banque s'est dotée d'une politique visant à encadrer les services pouvant être rendus par son auditeur externe. Cette politique s'applique à la Banque et à ses filiales et précise les procédures d'approbation préalable des services non liés à l'audit rendus par l'auditeur externe. La politique interdit normalement à la Banque d'engager son auditeur externe pour fournir certains services non liés à l'audit, dont notamment les services liés à la tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux états financiers, à la conception et à l'implantation de système d'information financière, aux services d'évaluation, d'actuariat, d'audit interne, de banque d'investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines et aux services juridiques. La politique permet toutefois à la Banque de retenir les services de l'auditeur externe pour d'autres services non liés à l'audit seulement si les services ont été approuvés au préalable par le comité d'audit. De plus, la politique prévoit certaines restrictions relatives à l'embauche de personnel ayant travaillé pour l'auditeur externe.

12.5 Honoraires pour les services de l'auditeur externe (ventilés par catégorie)

Le tableau suivant présente par catégorie les honoraires facturés par l'auditeur externe Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour les exercices terminés les 31 octobre 2014 et 2013.

| Catégorie d'honoraires | 2014 (\$) | 2013 (\$) |
|---|---------------------|-----------------------|
| Honoraires d'audit | 2 141 000 | 2 211 280 |
| Honoraires pour services liés à l'audit | 408 000 | 439 700 |
| Honoraires pour services fiscaux | 96 000 | 166 136 |
| Autres honoraires | 117 000 (Note 1) | 1 004 544 (Note 2) |
| Total | 2 762 000 | 3 821 660 |

Note 1 : En 2014, les autres honoraires représentaient 4% des honoraires totaux versés à Ernst & Young.

Note 2 : En 2013, les autres honoraires représentaient 26 % des honoraires totaux versés à Ernst & Young. La Banque avait retenu les services de Ernst & Young pour l'assister dans la conception et l'implantation de l'approche avancée de crédit propre à l'accord de Bâle, après un appel de propositions auprès de plusieurs firmes. Ernst & Young s'était démarqué grâce aux connaissances acquises de leurs expériences passées avec d'autres banques ayant implanté l'approche avancée et avait l'avantage de bien connaître la Banque.

« **Honoraires d'audit** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers consolidés annuels, les examens des états financiers intermédiaires, les audits et dépôts réglementaires à l'égard de prospectus et d'autres documents de placement, ainsi que les honoraires relatifs aux consultations portant sur les normes de comptabilité et de divulgation financière.

« **Honoraires pour services liés à l'audit** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services de certification ou d'autres services liés accomplis traditionnellement par les auditeurs indépendants, dont principalement certains services liés à la production de rapports portant sur l'efficacité des contrôles internes exigés à des fins contractuelles ou commerciales, ainsi que l'audit de diverses fiducies et autres entités exigé dans le contexte de la titrisation de créances hypothécaires.

« **Honoraires pour services fiscaux** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des conseils d'ordre fiscal, autre que le temps consacré à la revue des impacts fiscaux dans le cadre des audits et examens portant sur les états financiers.

« **Autres honoraires** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour tous les services autres que ceux mentionnés ci-dessus, notamment les services de traduction ainsi que les services d'assistance visant l'amélioration de processus de crédit et l'amélioration des systèmes de gestion de la trésorerie.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Banque sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com).

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, le cas échéant, dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion établis pour le dernier exercice de la Banque.

Des exemplaires de la présente notice annuelle, du Rapport annuel 2014 et de la dernière circulaire de sollicitation de procurations de la direction peuvent être obtenus auprès du Secrétariat corporatif de la Banque, 1981, avenue McGill College, 20^e étage, Montréal (Québec) H3A 3K3.

ANNEXE – Profil des activités au 31 octobre 2014

| Activité | Particuliers et entreprises | B2B Banque | Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux | Autres |
|--|---|---|--|---|
| Profil | <p>Offre complète de produits et services financiers pour les particuliers par l'entremise de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 152 succursales ▪ 418 guichets automatiques, avec un positionnement exclusif dans le métro de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport <p>Financement immobilier destiné à des promoteurs et financement commercial pour des PME et entreprises de taille moyenne par l'entremise de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 28 bureaux en Colombie-Britannique, en Alberta, en Nouvelle-Écosse, en Ontario et au Québec | <p>Produits et services financiers offerts par l'intermédiaire d'un réseau de 27 000 conseillers financiers et de courtiers partout au Canada</p> | <p>Activités de marchés des capitaux de la Banque; services de courtage intégrés destinés aux particuliers et aux investisseurs institutionnels offerts par l'entremise de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 bureaux au Québec, en Ontario et au Manitoba | <p>Services de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Trésorerie et Finances ▪ Gestion des risques ▪ Affaires corporatives et Ressources humaines ▪ Technologies de l'information |
| Nombre d'employés (en équivalent temps plein) | Environ 2 150 | Environ 700 | Environ 250 | Environ 600 |

| Activité | Particuliers et entreprises | B2B Banque | Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux | Autres |
|--|--|--|--|--------|
| Sommaire des produits et services offerts | <p><i>Particuliers</i></p> <p>Produits transactionnels, solutions hypothécaires, prêts, marges de crédit, produits d'investissement (certificats de placement garantis, dépôts à terme, fonds communs de placement, etc.), cartes de crédit VISA, cartes de débit et assurance-crédit</p> <p><i>Entreprises</i></p> <p>Financement immobilier de propriétés commerciales et services bancaires commerciaux à l'intention d'entreprises à l'échelle du Canada</p> <p>Solutions de financement à court et long termes, produits d'investissement, services transactionnels, cartes de crédit Visa, services électroniques, transactions de change et règlement de transactions internationales</p> | <p>Produits bancaires aux particuliers, notamment des prêts à l'investissement, des prêts hypothécaires résidentiels, des comptes à intérêt élevé, des certificats de placement garantis et des comptes et services de placement offerts par l'intermédiaire d'un réseau de conseillers financiers et de courtiers</p> | <p>Institutionnel – Revenu fixe</p> <p>Recherche et négociation de titres gouvernementaux et corporatifs</p> <p>Financement de gouvernements et de corporations</p> <p>Institutionnel – Actions</p> <p>Recherche et négociation de titres de sociétés à petite capitalisation pour les gestionnaires de portefeuilles</p> <p>Financement de sociétés à petite capitalisation</p> <p>Services aux particuliers</p> <p>Conseil, négociation et recherche, ainsi que Programme immigrants-investisseurs</p> <p>Services aux institutions</p> <p>Gamme complète de services administratifs d'arrière guichet</p> | |